

Au cœur de notre patrimoine

Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau





Table des matières

Message du maire	4
Mot des conseillers municipaux	5
Avant-propos	6
Gatineau : un lieu de passage stratégique et historique	7
Gatineau : l'origine d'un toponyme	10
La définition du patrimoine	11
Les multiples facettes du patrimoine gatinois	12
L'énoncé de la politique	16
Les principaux enjeux	17
Les objectifs	18
Le partage des responsabilités	20
Les champs d'intervention de la politique	22
Les principes directeurs	26
Les axes d'intervention	30
La mise en œuvre	38
La structure de gestion à la Ville en lien avec le patrimoine	39
Conclusion	40
Remerciements	41
Annexe 1 : Les infrastructures en lien avec le patrimoine à Gatineau	44
Annexe 2 : Le cadre législatif	45



Message du maire

Je suis particulièrement fier de vous présenter la politique du patrimoine de la Ville de Gatineau, un document qui établit les bases de l'intervention municipale à l'égard de cet important volet de la vie de notre communauté. Les modalités de la politique ont d'ailleurs été élaborées en tenant compte des préoccupations des citoyens et de celles des intervenants du milieu en ce qui a trait à ce précieux, mais fragile héritage.

Le patrimoine, c'est la marque distinctive et identitaire d'une collectivité. Par cette politique, nous souhaitons placer cette richesse collective au cœur de nos préoccupations. En lui accordant une attention particulière, la Ville confirme l'importance du patrimoine et reconnaît la nécessité de le protéger et de le mettre en valeur. Cette politique atteste donc de notre engagement et de notre détermination à faire du patrimoine une source de fierté pour la population gatinoise.

C'est d'ailleurs pour les Gatinois que cette politique a été élaborée. L'intégration du patrimoine comme élément de renouveau urbain, de développement économique et de rayonnement socioculturel, de même que sa participation à la mise en place d'une ville durable, sont les moyens privilégiés par la Ville pour que le patrimoine stimule des activités rassembleuses et contribue à la qualité de vie des citoyens, bref pour qu'il vive au rythme du quotidien des Gatinois.

J'invite les citoyens, les intervenants du milieu ainsi que nos partenaires à s'approprier le patrimoine et à faire équipe avec la Ville de Gatineau pour assurer le succès de cette volonté municipale.

Je suis convaincu que cette politique permettra de consolider le sentiment d'appartenance des Gatinois en faisant du patrimoine un élément fondamental de la vitalité de notre territoire et de l'identité de notre communauté.

Le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Pedneaud-Jobin".

Maxime Pedneaud-Jobin



Mot des conseillers municipaux

La politique du patrimoine de la Ville de Gatineau que nous vous présentons avec fierté est l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de consultation. Son élaboration découle de la politique culturelle que la Ville a adoptée en 2003.

Une vaste entreprise de consultation menée en deux phases — une première en 2010 et une seconde en 2011 — a permis aux citoyens, aux intervenants du milieu et aux partenaires de s'exprimer sur les enjeux relatifs au patrimoine et de proposer des moyens d'action correspondant aux besoins de la communauté.

Cette politique résulte également du travail assidu du Service des arts, de la culture et des lettres, du Service de l'urbanisme et du développement durable, du Service du greffe, du Service des communications et de la Section de la planification stratégique. Soulignons par ailleurs l'apport des membres du Comité consultatif d'urbanisme et de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine de Gatineau. Nous tenons également à remercier le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour son soutien constant à ce projet.

Le labeur déployé par chacun, les idées émises lors des consultations publiques de même que la démarche théorique associée au projet ont mené à l'élaboration d'une politique riche et rassembleuse tenant compte de toutes les facettes de notre patrimoine.

Ce document — premier jalon d'une démarche municipale concertée en patrimoine — est une déclaration d'intentions et un engagement de la Ville pour mettre en valeur les caractéristiques identitaires de Gatineau. La politique du patrimoine deviendra un précieux guide pour la Ville afin de mieux éclairer ses décisions et mener des actions complémentaires et concertées pour conserver et valoriser le caractère distinctif de notre ville.

Ensemble, nous saurons nous acquitter de cette responsabilité partagée visant la protection, la conservation et la mise en valeur des trésors patrimoniaux qui jalonnent, d'est en ouest, la ville de Gatineau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Apollon".

Mireille Apollon
Conseillère municipale, présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. M. Bégin".

Richard M. Bégin
Conseiller municipal, président du Comité consultatif d'urbanisme

Avant-propos

Le patrimoine : clé de l'identité gatinoise

Parcouru durant des millénaires par les Amérindiens puis, très tôt sous le Régime français, par des explorateurs et des missionnaires, l'actuel territoire gatinois est un important lieu de carrefour et d'échanges favorisé par une géographie particulière et un réseau hydrographique structuré. Si, par rapport aux autres régions du Québec, l'Outaouais et Gatineau tardent à être colonisés, on y amorce, au début du XIX^e siècle, le développement d'une économie reposant essentiellement sur l'exploitation forestière grâce à l'abondance des ressources de la région. À l'instar de la mer pour la Gaspésie, la forêt, élément clé du patrimoine gatinois, est à l'origine de l'histoire et du développement de la ville. Au fil du temps, elle a contribué à forger un patrimoine unique et distinctif qui se manifeste d'une multitude de manières.

Une concentration unique au Québec de « maisons allumettes », des résidences ancestrales dans un environnement urbain typique, des quartiers au charme de villages d'antan, des lieux de culte de différentes confessions, des sites aux noms évocateurs, des œuvres d'art public, des paysages naturels, des vestiges archéologiques millénaires, voilà quelques-uns des éléments qui composent le riche patrimoine de Gatineau.

Répartie sur un vaste territoire de 344 km², Gatineau est issue de la fusion des anciennes villes d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham. Cinq secteurs aux vocations fort différentes — milieux résidentiel, industriel, commercial, agricole — avec un passé, une histoire propres à chacun. Une telle diversité dans l'occupation et l'utilisation du territoire et dans celle des hommes et des femmes venus s'y installer a laissé des traces qui constituent aujourd'hui le patrimoine gatinois. Un bagage patrimonial collectif à protéger, certes, mais également à mettre en valeur pour en faire un repère durable pour les générations actuelles et à venir.

Une démarche cohérente

Très tôt, la Ville de Gatineau a su reconnaître l'importance et la valeur du patrimoine de son territoire. Dans sa politique culturelle adoptée en 2003, Gatineau faisait du patrimoine, en association avec l'histoire, l'un des facteurs identitaires de la communauté. C'est ainsi qu'elle a déployé des efforts considérables pour favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine gatinois, de concert avec la collectivité, les organismes du milieu et les instances gouvernementales. Des études, des inventaires, des projets de mise en valeur, des outils de gestion figurent parmi les interventions pour la protection, la sauvegarde et la valorisation des différents volets du patrimoine gatinois. Ces actions, de même que les outils mis en place par la Ville, démontrent le caractère cohérent de la démarche entreprise depuis quelques années déjà.



Faites de briques ou de bois — planches à clins, planches verticales, planches à feuillures —, les maisons allumettes agrémentent tous les secteurs de la ville. Au gré du temps, le modèle original s'est adapté aux tendances architecturales et aux besoins des Gatinois, faisant naître de multiples variantes.

Toutefois, la Ville souhaitait aller plus loin dans ses efforts de reconnaissance du patrimoine comme source de fierté et d'appartenance. Reconnue pour son caractère novateur et consciente du rôle identitaire du patrimoine et de sa portée, la Ville, appuyée par les organismes du milieu, a entrepris l'élaboration d'une politique du patrimoine. Cet outil lui permettra d'orienter ses actions et celles des intervenants actifs dans le domaine.

Une telle politique, pour être garante de succès, se doit d'obtenir l'adhésion de la population, du milieu du patrimoine et de partenaires de tous horizons. C'est dans cet état d'esprit que Gatineau a lancé son projet de politique du patrimoine, coordonné par le Service des arts, de la culture et des lettres, financé par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec et réalisé en partenariat avec le Service de l'urbanisme et du développement durable et la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe.

De plus, dans une volonté de tenir compte de l'avis du plus grand nombre possible, une consultation a été menée auprès des citoyens et de groupes cibles dans le but de connaître leur opinion sur l'importance globale du patrimoine, les enjeux qui s'y rattachent, le rôle de la Ville et les priorités. Cet exercice a été organisé par le Service des arts, de la culture et des lettres en collaboration avec la Section de la planification stratégique et le Service des communications de la Ville de Gatineau.

La politique du patrimoine qui émane de ce long processus de réflexion et de consultation se veut un guide pour répondre adéquatement aux nombreux défis que posent la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine gatinois.

Gatineau : un lieu de passage stratégique et historique

La présence millénaire des Amérindiens

Depuis des temps immémoriaux, la rivière des Outaouais et ses affluents, dont les rivières Gatineau, Blanche, du Lièvre et Rideau, ont servi de voies de navigation et d'échanges pour les Amérindiens. Comme le montrent des fouilles archéologiques entreprises dans les années 1990, le territoire de Gatineau, particulièrement le site de l'actuel parc du Lac-Leamy, a été fréquenté par les Amérindiens durant plus de 4000 ans.



Premiers occupants du territoire, les Algonquins, nomades, ont longtemps sillonné les cours d'eau de l'Outaouais à bord de canots d'écorce, un élément symbolique de leur identité culturelle.
Bibliothèque et Archives Canada, C-040097

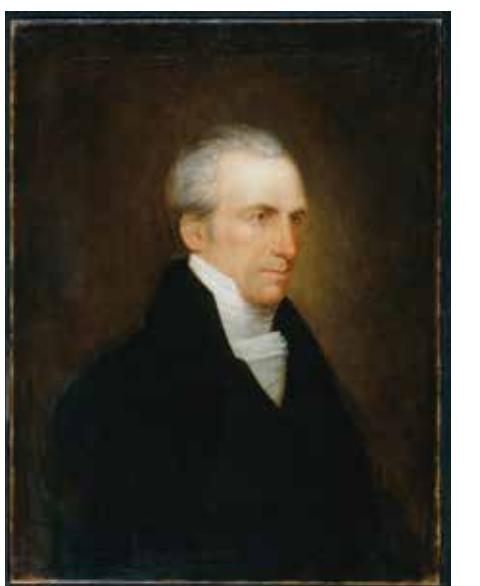
L'arrivée des Européens

Dès 1610 en Nouvelle-France et même après la Conquête de 1760, le territoire de Gatineau devient un lieu de passage obligé pour les explorateurs tels que Samuel de Champlain, les missionnaires, les coureurs des bois et les marchands de fourrures en route vers l'intérieur du continent.

Les premières implantations européennes permanentes ne surviennent cependant qu'en 1800 lorsque l'Américain Philemon Wright s'installe avec sa famille et quelques associés dans la portion nord-ouest du parc du Lac-Leamy. Cette colonie agricole est la première d'une série de fermes que Wright aménage en bordure des rivières Gatineau et des Outaouais.

Profitant d'un contexte international où la demande en bois est colossale, Wright jette les bases d'une structure industrielle. Il met à profit l'énergie hydraulique des chutes des Chaudières. À l'emplacement du centre-ville actuel, le fondateur du canton de Hull construit des scieries, des ateliers d'artisans, une distillerie et une brasserie formant un centre industriel voué à la transformation et à l'exportation des ressources forestières.

Abigail Wyman, la femme de Wright, contribue activement à l'entreprise familiale. Comme il passe beaucoup de temps à Québec, Wright s'en remet à sa femme pour ses rapports périodiques. Elle lui prodigue de nombreux conseils et s'occupe activement de la scierie. En fait, Abigail Wyman est la première femme d'affaires de l'Outaouais.



Philemon Wright, le fondateur du canton de Hull, a été désigné personnage historique national pour son rôle dans le développement de la vallée de l'Outaouais et de l'industrie canadienne du bois.

Bibliothèque et Archives Canada, C-011056

Visionnaire, Philemon Wright avait compris que le développement de la région ne reposait pas sur l'agriculture, mais sur le patrimoine forestier de l'Outaouais, riche de ses chênes et de ses grands pins. Après les Wright, plusieurs familles, dont les Bowman, les Egan, les Gilmour et les Aumont, profitent de la richesse forestière de la région.

Des communautés prennent forme

Dès le début du XIX^e siècle, un premier chemin est aménagé vers l'ouest afin de contourner les chutes des Chaudières et les rapides qui empêchent les navires de remonter la rivière des Outaouais. Peu à peu, des colons s'établissent en bordure de cette route qui deviendra le boulevard Alexandre-Taché et le chemin d'Aylmer.

Vers 1818, Wright aménage la ferme Chaudière à l'extrémité ouest de cette route. Un petit hameau se développe à proximité du quai d'où partent les bateaux naviguant en amont de la rivière des Outaouais afin de se rendre, entre autres, dans le Pontiac. Dès 1831, Charles Symmes, le neveu de Wright, construit un magasin et une auberge pour accueillir les voyageurs qui passent par cet endroit. D'abord nommée Symmes Landing, l'agglomération prend bientôt le nom Aylmer.

Dans l'actuel secteur de Buckingham, une première scierie est implantée en 1824 du côté ouest de la rivière du Lièvre, suivie d'une autre deux ans plus tard sur la rive opposée. L'industrie forestière favorise la naissance d'une communauté et l'érection de lieux de culte dès la fin des années 1830.



Sise à l'embouchure de la rivière Gatineau, cette chapelle de bois cédera la place à l'église Saint-François-de-Sales, datant de 1886. Quoique les bâtiments apparaissant sur la photo aient disparu, l'œil attentif reconnaîtra Pointe-Gatineau.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, première église en bois de Pointe-Gatineau, vers 1860, Centre d'archives de l'Outaouais, collection Centre d'archives de l'Outaouais de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (P1000, D22, P1)

À la même époque, des colons s'installent à l'embouchure de la rivière Gatineau dans ce qui deviendra Long Point Range, puis Pointe-à-Gatineau et enfin Pointe-Gatineau. Ces pionniers se consacrent aux activités liées à la coupe, à la transformation et au flottage du bois. Une première chapelle est construite dès 1840. Un village prend forme en bordure de la Gatineau, une importante rivière qui sert au transport du bois dès 1806.

Par ailleurs, le territoire actuel de Masson constitue au XIX^e siècle le terminus du chenal entre la rivière des Outaouais et les premiers rapides de la rivière du Lièvre. Le site sert à l'assemblage de radeaux de bois équarris qui descendant l'Outaouais jusqu'à Québec et à l'entreposage du bois scié à Buckingham. Une gare y est établie en 1877 et une collectivité s'y développe à la fin du XIX^e siècle.

Pour sa part, le village d'Angers voit le jour en 1861 à l'ouest de la rivière du Lièvre. Une petite communauté s'enracine et prospère grâce aux activités agricoles. Un bureau de poste est ouvert en 1869, puis cinq ans plus tard, l'église L'Ange-Gardien est construite.

L'importance de l'industrie

Au tournant du XX^e siècle, l'agriculture et l'industrie, entre autres grâce aux activités alimentaires, chimiques et minières, favorisent l'essor des villes formant aujourd'hui Gatineau. À cet égard, soulignons la contribution des femmes de l'industrie textile ainsi que celle des allumettières. L'une d'entre elles, Donalda Charron, première présidente d'un syndicat d'allumettières, se démarque lors du conflit de travail de 1924 en tenant tête à la puissante compagnie E. B. Eddy.

Qui plus est, l'industrie lie Gatineau à la région. L'exemple de la Canadian International Paper (CIP) est éloquent. La compagnie possède une papetière à Gatineau qu'elle approvisionne grâce à ses installations de Maniwaki. Elle fonde aussi la Gatineau Power dont les barrages alimentent en électricité son usine de Gatineau, l'Outaouais et le sud de l'Ontario. Bref, les compagnies comme la CIP, l'E. B. Eddy et la MacLaren agissent en tant que moteurs économiques pour de nombreuses localités de l'Outaouais.



Longtemps laissées dans l'ombre par les historiens, les femmes, comme les effeuilleuses de mica ayant œuvré à Masson entre 1905 et 1915, ont joué un rôle majeur dans l'essor de l'industrie à Gatineau.

Collection Jean-Bastien, Société d'histoire de Buckingham

*C'est la musique
des paysages naturels
entendue par nos
ancêtres.*

Une population qui façonne son patrimoine

Comme dans plusieurs villes du Québec, l'activité industrielle à Gatineau décline rapidement après la Seconde Guerre mondiale alors que de plus en plus de résidents travaillent pour la fonction publique fédérale, les services de toutes sortes et le tourisme.

Cela dit, la diversité des origines des pionniers et des pionnières — et des personnes qui les ont suivis — continue à façonner l'histoire de la ville. Au fil du développement résidentiel et de différentes activités économiques se mettent en place les éléments qui constituent aujourd'hui le patrimoine gatinois. Une partie de cet héritage est disparu à jamais, mais plusieurs traces tangibles demeurent, notamment dans le Vieux-Aylmer, le secteur des chutes des Chaudières et du ruisseau de la Brasserie, le Quartier-du-Moulin et le Vieux-Buckingham.

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, de nombreuses municipalités voient le jour sur l'actuel territoire gatinois. La tendance s'inverse cependant après la Seconde Guerre mondiale et on assiste à plusieurs regroupements, particulièrement en 1975 à Aylmer et à Gatineau. La plus importante fusion de l'histoire de la ville survient en 2002 lorsqu'Aylmer, Hull, Gatineau, Masson-Angers et Buckingham s'unissent pour former le Grand Gatineau avec plus de 200 000 habitants. La population s'accroît par la suite très rapidement pour atteindre en quelques années 260 000 âmes. Elle continue à s'enrichir de l'apport des communautés culturelles qui façonnent déjà notre patrimoine collectif.



La population de Gatineau est aujourd'hui issue des quatre coins de la planète. Cette diversité croissante ne manquera pas d'enrichir le patrimoine gatinois.

Gatineau : l'origine d'un toponyme

L'origine exacte du nom Gatineau demeure inconnue à ce jour. Les écrits nous mettent toutefois sur de bonnes pistes et on pense que la réponse la plus probable serait un rappel de Nicolas Gatineau ou Gastineau, un notaire de Trois-Rivières et commerçant de fourrures sur la rivière qui porte aujourd'hui ce nom. En revanche, il ne faut pas rejeter la possibilité que Gatineau honore plutôt la mémoire des deux fils de Nicolas, Louis et Jean-Baptiste, qui tenaient à la fin du XVII^e siècle un poste de traite au confluent des rivières Gatineau et des Outaouais.

Pour compliquer les choses, le toponyme serait peut-être d'origine amérindienne, ce que laissent croire des cartes du XIX^e siècle qui indiquent *Nàgàtinong* ou *Àgatìnung* pour désigner la rivière. Par ailleurs, d'autres sources affirment que le nom tire son origine du mot algonquin *Tenagatin*. Signifiant «rivière qui monte sans fin», ce toponyme rappelle que la Gatineau coule sur quelque 440 kilomètres.

Si la source du nom de la ville demeure nébuleuse, un fait se révèle néanmoins certain: contrairement à ce que l'on a longtemps affirmé, Nicolas Gatineau ne s'est pas noyé dans la rivière qui porterait son nom, mais s'est éteint en 1689, dans un lit d'hôpital à Québec.

La définition du patrimoine

Le patrimoine est un univers riche et diversifié. C'est l'architecture, l'histoire et l'archéologie, mais également les paysages, les traditions, les archives ainsi que les manifestations tangibles et intangibles de la culture matérielle. La valeur intrinsèque de chaque composante du patrimoine demeure indéniable. La qualité et la diversité de cet héritage en justifient grandement la sauvegarde et la mise en valeur.

Loin d'être statique, le concept de patrimoine évolue au fil du temps, au gré des changements sociaux, en fonction des valeurs et des préoccupations de chaque génération. Il est le reflet de l'attachement d'une communauté à son héritage, à son territoire, à sa culture et à son identité. Notre façon de voir le patrimoine, d'interagir avec lui et de se l'approprier est en perpétuel mouvement.

Malgré cette mouvance, la définition suivante — retenue aux fins de la présente politique — est actuellement admise au Québec:

Le patrimoine englobe tous les éléments, culturels ou naturels, matériels ou immatériels, possédant une valeur de mémoire et reconnus en tant que témoins du passé, de la culture et de l'identité d'une collectivité. Ainsi, le patrimoine est constitué de tout objet ou ensemble, tangible ou intangible, chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement — et qui mérite, par le fait même, d'être protégé, conservé et mis en valeur¹.

S'étant élargie considérablement, la notion de patrimoine regroupe aujourd'hui un éventail de plus en plus vaste d'éléments appartenant à une variété impressionnante de catégories patrimoniales.



¹Inspiré de Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé*, novembre 2000, p. 17-33.

Les multiples facettes du patrimoine gatinois

Gatineau possède un important patrimoine qui se décline en plusieurs volets, lesquels sont en constante évolution. Il va sans dire qu'un élément patrimonial peut posséder des caractéristiques et des particularités lui permettant de transcender une catégorie pour être inclus dans plus d'un volet à la fois.

Le patrimoine naturel et les espaces verts

Le patrimoine naturel est formé d'éléments géologiques, biologiques et hydrographiques. Il se rapporte à l'environnement physique, à la planète que nous habitons, à la richesse de l'espace géographique naturel que nous occupons. À Gatineau, il se compose notamment :

- de cours d'eau, dont le ruisseau de la Brasserie et les rivières des Outaouais, Gatineau, Blanche et du Lièvre;
- de la flore et de la faune;
- des aires naturelles comme les milieux humides et les forêts, ainsi que de certains parcs et espaces verts comme la forêt Boucher et la baie McLaurin.

Le patrimoine bâti

Constituant l'une des composantes les plus visibles de notre héritage, le patrimoine bâti regroupe les constructions, anciennes et modernes, qui se démarquent entre autres par leur architecture ou la représentativité de leur époque. Il inclut une vaste gamme de structures érigées pour s'abriter, exprimer sa foi ou travailler et qui émanent d'une interrelation entre notre culture et notre territoire. Il réfère aux ensembles historiques et à la typologie des bâtiments, à leur relation entre eux, à leur disposition, leur densité, leur gabarit et leur style architectural. À Gatineau, il englobe par exemple :

- plus de 2000 édifices d'intérêt patrimonial potentiel répartis dans les cinq secteurs de la ville;
- près de dix biens classés par le gouvernement québécois pour leur rayonnement national;
- plus de 50 monuments historiques cités et près de dix sites du patrimoine, dont un cimetière, désignés par la Ville de Gatineau en raison de leur importance locale et régionale;
- un riche patrimoine industriel et ouvrier témoignant des activités liées, notamment, à l'exploitation forestière et hydraulique de la région;
- un patrimoine moderne composé de bâtiments s'inscrivant dans un courant reconnu d'architecture fonctionnaliste et minimaliste;



Un des édifices de l'ancienne compagnie E. B. Eddy. Ce bâtiment, classé monument historique, est un pilier du patrimoine industriel gatinois.



L'agriculture et l'élevage sur les Basses-Terres du Saint-Laurent au pied du Bouclier canadien : un paysage culturel fort pour Gatineau et l'Outaouais.

L'eau est sans contredit un élément fondamental du patrimoine de Gatineau. Source de vie, elle a modelé le territoire et influencé son occupation depuis la préhistoire.

La ceinture fléchée, à la fois production artisanale et symbole de la culture folklorique.

Le patrimoine paysager

Intimement lié au patrimoine naturel et bâti, le patrimoine paysager rassemble les éléments qui témoignent de l'interrelation entre l'occupation humaine et un territoire. Il comprend les paysages naturels, mais aussi les paysages humanisés et leur organisation spatiale, à savoir les formations naturelles façonnées par l'activité humaine, traduisant ainsi la façon dont la communauté a modelé l'environnement à son mode de vie. Il réfère entre autres :

- aux sites et aux ensembles aménagés comme les parcs, les jardins, la couverture végétale ainsi que certains cimetières;
- aux paysages ruraux formés par les activités agricoles, notamment ceux du secteur de Masson-Angers;
- aux vues panoramiques et aux percées visuelles;
- aux formes urbaines typiques telles que la trame de rues, le lotissement et le relief urbain.

Le patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel correspond aux pratiques et aux savoirs anciens et actuels ainsi qu'aux espaces et réalisations leur étant associés. Il inclut aussi des faits et des gestes. Expression de la culture immatérielle, il reflète les façons d'être, de penser et de faire de la collectivité. Appelé également « patrimoine vivant », il est transmis oralement et regroupe par exemple :

- les traditions, les coutumes, les connaissances, les chansons, les contes, les légendes en lien avec l'histoire de Gatineau;
- les connaissances et les produits liés à un métier, à une pratique artistique, artisanale ou culinaire ainsi que les savoirs liés au fonctionnement d'un outil ou d'une machine;
- les pratiques familiales et leurs savoirs;
- les langues, les modes de vie, les savoir-faire et les traditions autochtones;
- les pratiques de vie liées au quotidien.



Le Pont, œuvre de l'artiste Jean-Yves Vigneau aménagée en 2011 à la caserne de pompiers Cadieux-Laflamme, fait un clin d'œil à l'histoire de Buckingham tel un jet entre les rives de la rivière du Lièvre.

Le portail du cimetière Notre-Dame de Hull qui abrite les dépouilles de nombreuses personnalités marquantes de la région.

Ces tessons de poterie, datant du Sylvoile moyen (2400 à 1000 ans avant aujourd'hui), illustrent la richesse archéologique du parc du Lac-Leamy.

Le patrimoine culturel mobilier

Le patrimoine culturel mobilier rassemble les productions matérielles de la collectivité. Ces objets et ces biens sont le produit d'un mode de vie, de croyances diverses, de pratiques artistiques. Ils soutiennent la mémoire collective et expriment tangiblement la culture immatérielle d'une communauté. À Gatineau, ce patrimoine est notamment constitué :

- de meubles, d'objets usuels domestiques, d'outils, d'équipements, d'objets de culte;
- des collections des musées gatinois;
- de quelque 120 œuvres liées à l'art public et situées dans les parcs, les lieux urbains et les places publiques, incorporées, entre autres, au mobilier urbain, aux édifices et dans le cadre d'aménagement paysager;
- d'une collection municipale comptant plus de 4000 œuvres d'art, dont près de cent ont été certifiées biens culturels canadiens d'importance nationale.

Le patrimoine archéologique

Qu'il soit enfoui, submergé ou à la surface du sol, le patrimoine archéologique regroupe les vestiges matériels et les traces des activités humaines du passé. Celles des pionniers qui se sont installés ici, mais également celles des groupes amérindiens qui occupaient le territoire bien avant l'arrivée des Européens. À Gatineau, le patrimoine archéologique comprend par exemple :

- plusieurs sites préhistoriques couvrant plus de 4000 ans d'histoire autochtone dans le parc du Lac-Leamy;
- De nombreux sites historiques, dont certains relatent les débuts de la colonisation de la région, comme celui de la première habitation de Philemon Wright dans le parc du Lac-Leamy;
- Une panoplie de zones susceptibles d'offrir des ressources archéologiques reliées tant à la période historique que préhistorique telles que les hauts plateaux et les terrasses correspondant à d'anciens rivages des rivières des Outaouais et Gatineau;
- Des territoires urbains, notamment l'île de Hull et Pointe-Gatineau qui, en tant que berceaux du peuplement de descendance européenne de la région, présentent un potentiel archéologique d'importance.

Le patrimoine commémoratif

Le patrimoine commémoratif se rapporte aux événements importants et aux contributions marquantes liés à l'occupation, au développement et à l'évolution du territoire. Il émane d'une volonté collective de rappeler les faits saillants de l'histoire de la ville et de rendre hommage à sa population. À cheval sur le patrimoine matériel et immatériel, cette catégorie fait entre autres référence :

- aux événements, aux familles et aux personnages féminins et masculins qui rendent compréhensible un territoire;
- à la dizaine de sites d'intérêt historique, dont certains sont en lien avec le passage des explorateurs au XVII^e siècle;
- aux œuvres commémoratives extérieures, aux cimetières historiques et aux monuments religieux;
- aux centaines de toponymes qui ponctuent le territoire de Gatineau.

Le patrimoine documentaire

Le patrimoine documentaire englobe l'ensemble des ressources informationnelles, publiées ou non, qui, quel que soit leur format ou leur support, permettent de documenter la société gatinoise. Agissant à titre de mémoire sonore, visuelle, virtuelle et écrite, il renferme par exemple :

- des archives institutionnelles (municipales, scolaires, religieuses, syndicales) et privées (familles, entreprises, organismes communautaires, sportifs, culturels);
- des études, des recherches et des publications sur l'histoire de la ville;
- des éléments liés au numérique comme les sites Web et les correspondances électroniques;
- des livres, des journaux, des photographies, des affiches, des négatifs, des cartes géographiques récentes et anciennes;
- des ressources liées à la généalogie, dont les registres paroissiaux de baptêmes, de mariages et de sépultures;
- des enregistrements sonores, des vidéos et des documents audiovisuels.



Les cartes postales constituent une ressource documentaire riche, mais méconnue. Celle-ci illustre à merveille le rôle d'Aylmer comme centre de villégiature d'importance au XIX^e et au XX^e siècles.

Collection Nancy-Allen, Archives de l'Association du patrimoine d'Aylmer

L'énoncé de la politique

Le citoyen au cœur du patrimoine

Le patrimoine comprend les forces qui traversent le temps et qui sont porteuses d'une identité culturelle. Ses multiples facettes racontent ce qui a vécu, ce qui vit et ce qui vivra. Incarnant ce que nous sommes, le patrimoine est omniprésent : aux coins de nos rues, dans les mains d'une artisan, dans les entrepôts des musées et des centres d'archives, dans les paysages que nous forgeons, dans les mots que nous employons.

Le patrimoine, c'est une ambiance qui se déroule sur un fond de scène historique. Ce sont les méthodes de l'ébéniste, les secrets culinaires transmis de génération en génération. C'est une promenade au cœur des attraits architecturaux d'un quartier. Bref, c'est le fil conducteur de nos racines. C'est aussi ce que nous préparons pour ceux qui nous succéderont.

Et toujours au centre de ce patrimoine, on retrouve le citoyen. La passionnée de généalogie envoûtée par le parfum d'un manuscrit d'autan, le grand-père qui décrit le quartier de sa jeunesse à ses petits-enfants, le musicien qui s'inspire de rythmes traditionnels, la fillette assise sur les marches d'une galerie ancestrale. Tous sont acteurs du patrimoine. Tous le vivent dans la quotidienneté.

Faire vivre le patrimoine

Le patrimoine ne doit pas être un miroir figé dans le temps, mais une composante dynamique qui prend part au renouvellement de Gatineau et au rayonnement de sa culture. Il doit être un levier permettant une utilisation quotidienne des pratiques, des traditions, des savoir-faire, des édifices, des lieux. Il doit vivre, battre au rythme de la vie des Gatinois, participer activement à la qualité de vie et à l'expérience urbaine ou rurale.

La communauté gatinoise doit intégrer le patrimoine dans ses perspectives d'évolution et de transformation. Elle doit considérer la richesse patrimoniale dans un angle de renouveau.

En outre, elle doit poser des gestes et faire des choix — à la hauteur de ce qu'elle peut se permettre — qui assureront la transmission aux générations futures des qualités et des caractéristiques qui sont à l'origine de son patrimoine, celui d'hier, certes, mais aussi celui de demain.

Les principaux enjeux

La collectivité est de plus en plus consciente de l'importance du patrimoine. Néanmoins, son identification et son appropriation au quotidien ne sont pas toujours faciles. Plusieurs enjeux sont à considérer dans l'atteinte d'une appropriation pleine et entière du patrimoine. Ces enjeux consistent à bien comprendre le patrimoine, à faire des choix logiques d'intervention et à se doter d'une volonté claire de planification en lien avec la notion de «ville durable», un concept incluant notamment le respect des principes de l'urbanisme écologique et du développement durable dans la gestion du territoire.

Une bonne compréhension du patrimoine

Notre conception traditionnelle du patrimoine doit s'élargir pour inclure de nouvelles dimensions. Le patrimoine étant un facteur de renouveau urbain, il importe de ne pas en réduire la notion à celle de la préservation d'éléments répertoriés. Le patrimoine doit plutôt participer à la dynamique urbaine, économique, sociale et culturelle d'aujourd'hui et de demain.

De la même façon, il faut éviter de «muséifier» le patrimoine : ce dernier doit vivre au rythme des préoccupations quotidiennes. Tout en respectant les savoir-faire ancestraux et en cherchant à comprendre le patrimoine d'hier, il est essentiel de considérer les façons de faire en usage aujourd'hui. Nos actions, assises sur une bonne compréhension, doivent viser le développement harmonieux du patrimoine d'hier et l'émergence de celui de demain. Tous doivent comprendre que la mise en valeur ne se réduit pas à l'embellissement ou à la diffusion, mais englobe une réelle appropriation du patrimoine.

Des choix logiques

Considérant l'ampleur et l'envergure des tâches à accomplir, la Ville de Gatineau doit déterminer des priorités d'intervention. Elle doit faire des choix puisqu'il est impossible de tout réaliser. Ces interventions nécessitent une planification réfléchie et structurée pour qu'elles soient significatives et profitables pour la communauté.

La mise en relief des «niveaux de rayonnement» du patrimoine (voir les champs d'intervention de la politique) constitue une base de réflexion permettant de définir les zones ou les volets pour lesquels une intervention aura un impact majeur. Les choix effectués par la Ville et la collectivité doivent être porteurs et tenir compte des ressources disponibles et de l'approche préconisée par la politique. En outre, les priorités seront établies en considérant les éléments présentant un réel potentiel patrimonial.



Vivre le patrimoine, c'est l'apprécier dans le cadre de nos activités quotidiennes.



Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments — bâtiments, végétation, aménagements — formant un tout, d'où l'importance de prendre toutes ces facettes en considération dans une planification globale.

Une volonté claire en lien avec une planification globale

La collectivité gatinoise, ses organismes et ses instances publiques doivent démontrer leur attachement au patrimoine par des actions concrètes posées tous les jours. S'il faut s'assurer de la volonté réelle, exprimée par tous, de l'appropriation du patrimoine gatinois, il est aussi essentiel de s'assurer de la planification d'ensemble de la ressource. C'est dans cette perspective que la Ville arrimera la politique à ses instruments de gestion globale et au concept de «ville durable» auquel elle adhère. Le patrimoine trouvera sa place dans la planification du renouveau urbain, dans un contexte de développement durable, afin qu'il puisse vivre par lui-même. Sa mise en valeur ne doit pas être artificielle.

Tenir compte des réalités

Les enjeux liés à la mise en œuvre de la politique du patrimoine concernent une foule de variables. Certaines relèvent directement du patrimoine — fragilité, conditions de préservation, etc. — alors que d'autres se rapportent au contexte dans lequel le patrimoine évolue: contraintes budgétaires, manque de relève, pressions extérieures.

Plus globalement, les enjeux concernent les réalités et les défis suivants :

- les capacités des ressources humaines et financières disponibles par rapport aux coûts et aux efforts liés à l'identification, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine;
- l'équilibre à atteindre entre l'approche traditionnelle d'intégration patrimoniale et les nouvelles pratiques d'intégration (réhabilitation, démantèlement, réparation, modifications, ajouts) en vue d'une renaissance globale et significative du patrimoine;
- le rayonnement du patrimoine de Gatineau face aux grandes institutions nationales;
- l'intégration de Gatineau à la région outaouaise;
- le développement et la professionnalisation de la relève dans un contexte de raréfaction et d'épuisement des bénévoles;
- la précarité du patrimoine gatinois sous toutes ses formes;
- les pressions exercées par le développement urbain sur le patrimoine (paysager, naturel, bâti, archéologique);
- la nécessité de mieux définir la contribution du secteur privé.

Les objectifs

Considérer le patrimoine dans la planification

La politique du patrimoine s'inscrit en continuité avec les interventions municipales menées depuis des années dans le domaine. Afin de déterminer les priorités et développer les outils appropriés, la Ville de Gatineau se dote d'un cadre de référence pour faire face aux enjeux liés à la gestion du patrimoine — un cadre qui doit s'arrimer à ses autres politiques sectorielles de même qu'à son plan stratégique. La politique place la protection et la mise en valeur du patrimoine au cœur des préoccupations de la Ville : celle-ci doit s'assurer de renforcer la prise en compte de la notion de patrimoine au moment de la planification des projets d'aménagement et de développement prévus à Gatineau.



Connaître pour cibler les actions

La politique du patrimoine permettra de raffiner les connaissances relatives au patrimoine gatinois. Elle favorisera le renforcement des volets moins documentés et bonifiera la connaissance du patrimoine de tous les secteurs de Gatineau. Dotée d'une meilleure compréhension de ce qui fait la richesse de son patrimoine, la Ville sera en mesure de structurer adéquatement ses interventions et de mieux cibler ses actions d'information, de sensibilisation, de mise en valeur et de développement.

Concerter les efforts

La politique du patrimoine, c'est aussi l'occasion de concerter les efforts en vue de faire vivre le patrimoine dans le quotidien des Gatinois. Pour ce faire et prenant en considération que la notion de patrimoine s'est élargie et complexifiée, la Ville doit travailler en complémentarité avec d'autres partenaires pour partager les responsabilités dans un souci constant d'atteindre un objectif commun. La politique permettra donc de définir les rôles de la Ville et celui des différents intervenants. C'est le moment d'apprendre à mieux travailler ensemble.

Outre ces objectifs généraux, la Ville, en réalisant une politique dédiée au patrimoine, a comme objectifs précis de :

- mobiliser la collectivité et les forces vives du milieu autour du patrimoine pour en faire un important projet de société;
- orienter une vision commune et travailler en partenariat pour favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine gatinois;
- faire vivre le patrimoine dans le présent et le projeter vers l'avenir plutôt que de le conjuguer uniquement au passé;
- favoriser l'appropriation de la ville, de son territoire et de son patrimoine par les citoyens;
- consolider l'identité gatinoise afin de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens en faisant du patrimoine un élément de valorisation et de fierté.



C'est un ensemble homogène qui témoigne d'un courant collectif et de son époque.

Le partage des responsabilités

La Ville de Gatineau

Parce qu'elle y croit, parce qu'elle le conçoit comme un outil créateur d'identité et génératrice de vitalité économique, la Ville de Gatineau reconnaît d'entrée de jeu qu'elle a des responsabilités en matière de patrimoine. En voici les principales :

1. Assurer la promotion et la diffusion du patrimoine

La Ville mobilise et appuie l'ensemble des intervenants du territoire gatinois autour de la promotion et de la diffusion du patrimoine. Comme elle représente les citoyens et qu'elle est dotée des pouvoirs juridiques nécessaires, la Ville a la responsabilité d'assurer la promotion du patrimoine et de dégager une vision commune en la matière. Afin d'y arriver, la Ville doit :

- orienter une vision contemporaine de la promotion et de la diffusion du patrimoine;
- encadrer son action par une stratégie globale;
- sensibiliser de nouvelles clientèles au patrimoine.

2. Gérer de façon exemplaire ses propriétés et le domaine public

La Ville est appelée à intervenir sur de nombreux biens et sites dont elle est propriétaire ou relevant du domaine public. Les interventions sur les propriétés municipales, particulièrement les bâtiments d'intérêt patrimonial, les lieux de diffusion culturelle et les sites historiques, doivent être réalisées de manière exemplaire de façon à constituer des modèles pour les citoyens. Aussi, la Ville doit :

- favoriser la réhabilitation de ses propriétés à des fins publiques grâce à des activités dynamiques compatibles avec les infrastructures patrimoniales;
- mettre en application les principes liés au développement durable qui privilégient notamment l'utilisation des infrastructures existantes ainsi que l'entretien et la réparation des matériaux et des composantes d'origine d'intérêt plutôt que leur remplacement;
- maintenir en excellent état physique ses propriétés à valeur patrimoniale;
- valoriser le domaine public en y effectuant et en y encourageant des interventions de qualité.



Orienter une vision contemporaine du patrimoine, c'est notamment reconnaître, en lui donnant une image actuelle, sa place dans la quotidienneté des Gatinois.

Les organismes bénévoles jouent un rôle essentiel dans la gestion des bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville. À cet égard, soulignons l'apport de l'Association du patrimoine d'Aylmer, du Musée de l'Auberge Symmes et de la Société d'histoire de Buckingham.

3. Régir efficacement le territoire

La Ville est responsable, au nom de la collectivité et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de la planification, de la gestion et de la mise en valeur du territoire placé sous sa juridiction. Elle doit assurer une planification et un développement harmonieux et novateur du territoire gatinois en matière d'aménagement et de développement durable, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, notamment par la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel, paysager et archéologique. Dans le but de parvenir à une gestion efficace du territoire, la Ville doit :

- encadrer son action par une planification d'ensemble;
- accroître la sensibilisation des citoyens au patrimoine;
- améliorer le cadre réglementaire;
- consolider les programmes en cours et en développer de nouveaux;
- se doter des mesures optimales de contrôle.

4. Rassembler la collectivité autour d'objectifs communs

La Ville a la responsabilité de rassembler les différents acteurs autour de projets communs, dont celui de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine. À titre de leader de la population, elle doit aider le milieu du patrimoine en soutenant les initiatives en lien avec la politique et son plan d'action tout en négociant les partenariats nécessaires avec différents groupes. La Ville doit jouer un rôle d'initiateur et de rassembleur. Aussi, elle doit :

- appuyer les organismes du milieu et soutenir le rôle des bénévoles;
- concerter les efforts des organismes et favoriser les collaborations entre eux;
- encourager les partenariats, la mise en réseau et le partage des ressources;
- agir comme médiateur pour favoriser la concertation des groupes et des individus afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives et des projets.

Les partenaires de la Ville

Le patrimoine étant une richesse collective, il appartient à l'ensemble de la communauté d'intervenir pour favoriser sa connaissance, sa conservation et sa mise en valeur. Ainsi, afin de mener à terme le contenu de la politique du patrimoine, la Ville compte sur la collaboration de différents partenaires selon les actions à entreprendre.

Les organismes concernés par le patrimoine

Les organismes gatinois et régionaux voués au patrimoine sont les véritables forces vives du milieu. Leurs membres détiennent des connaissances uniques sur le patrimoine et l'histoire de Gatineau. La Ville reconnaît leur importance dans les actions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, notamment en matière de sensibilisation et d'animation.

Consciente des limites de ces organismes à but non lucratif—qui vivent le plus souvent grâce au bénévolat et à l'aide de ressources restreintes—, la Ville favorisera à l'avenir la concertation et le réseautage. Elle croit à la pertinence de la mise en commun des ressources des organismes et au regroupement de certaines de leurs actions, dans le respect de leur autonomie.

La Ville propose aux organismes les rôles suivants :

- agir comme ressources consultatives représentant leur milieu;
- prendre part à la sensibilisation et à l'éducation des citoyens au patrimoine;
- agir en soutien à la Ville pour la réalisation des actions découlant de la politique du patrimoine;
- collaborer à la réalisation de projets et à la gestion de lieux d'intérêt patrimonial.

C'est un ancien quartier qui revit à travers sa revitalisation et sa diversité.

Le milieu institutionnel et gouvernemental

En plus des organismes voués au patrimoine, la Ville de Gatineau compte sur l'appui et le partenariat du milieu institutionnel et gouvernemental, à savoir :

- **les ministères et les organismes relevant des gouvernements québécois et canadien :**
 - aide financière;
 - expertise entre fonctionnaires;
 - participation à des ententes de développement.
- **le milieu de la recherche et de l'enseignement :**
 - recherche, notamment sur les volets moins développés du patrimoine (patrimoine vivant, etc.);
 - formation des étudiants, donc de la relève.
- **les autorités religieuses :**
 - collaboration à l'identification, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine religieux.

Le secteur privé

La Ville de Gatineau mise également sur la participation des intervenants du secteur privé que sont, par exemple, les concepteurs, les chercheurs, les entrepreneurs et les mécènes potentiels. Leur appui concerne notamment les aspects suivants :

- aide technique et financière;
- exécution de projets de mise en valeur du patrimoine (animation de lieux urbains, historiques et patrimoniaux, projets touristiques, prise en charge de bâtiments, etc.);
- collaboration à la mise en valeur du patrimoine.

*C'est la beauté d'antan
qui vit dans nos gestes
d'aujourd'hui.*



Le patrimoine mobilier historique, illustré ici par un casque de mineur ayant servi dans la vallée de la Basse-Lièvre, est un des champs d'intervention de la politique du patrimoine.

Artefact : Société d'histoire de Buckingham

Les champs d'intervention de la politique

Les volets visés par la politique

Conçue de façon à aborder le patrimoine dans sa globalité, la politique touche tous les volets qui composent le patrimoine gatinois. Toutefois, pour chacun de ces volets, la Ville est consciente qu'elle doit savamment doser son niveau d'action en fonction notamment du cadre législatif, de ses priorités ainsi que des ressources humaines et financières disponibles.

Néanmoins, la Ville entend s'engager en matière de patrimoine en fonction de trois échelles d'intervention, à savoir le leadership, le partenariat et le soutien.

De façon plus précise, la Ville s'engage à :

- jouer un rôle de chef de file en matière de patrimoine identitaire, bâti, naturel, paysager, archéologique et documentaire ainsi que dans le domaine de la toponymie;
- être un partenaire actif dans les dossiers traitant d'histoire, de muséologie et de commémoration;
- soutenir les initiatives concernant le patrimoine immatériel, la généalogie et le patrimoine mobilier historique.

Une politique destinée à tous les secteurs de la ville

Née de la fusion de cinq municipalités, la Ville de Gatineau se dote d'une politique qui traite du patrimoine de chacun de ses secteurs à l'image de sa réalité territoriale. C'est dans cet esprit qu'elle consacrera des efforts aux noyaux villageois et aux coeurs des anciennes villes qui forment son territoire puisqu'elle les conçoit comme étant des «pôles moteurs» de développement économique, culturel et touristique.

Toutefois, la Ville accordera une attention particulière à la poursuite de ses efforts de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de son centre-ville dans le cadre de son plan de développement. Déjà visé par un programme particulier d'urbanisme, ce dernier requiert un traitement spécifique dans la mesure où il constitue le berceau du développement de la région et qu'il abrite, entre autres, une importante concentration de bâtiments patrimoniaux et de lieux d'intérêt historique.

La Ville ne négligera pas pour autant le patrimoine situé à l'extérieur des centres urbains et des noyaux villageois, notamment celui des secteurs ruraux.

Les niveaux de rayonnement : un outil de réflexion et de priorisation

Le patrimoine gatinois comporte une foule de facettes. Ses couleurs identitaires se définissent à travers ses composantes matérielles, immatérielles, culturelles et naturelles. À l'image d'un coffre rempli de souvenirs, ce patrimoine est vaste : il est constitué de données connues et documentées, mais englobe aussi de nombreux éléments inconnus. Il y a certes beaucoup à faire en matière de patrimoine. Cependant, il est impossible de tout réaliser et d'intervenir sur tous les fronts avec la même énergie.

La définition de priorités peut être facilitée par une hiérarchisation des richesses patrimoniales en fonction de leur «niveau de rayonnement». Cette forme de catégorisation permet de situer le potentiel des ressources dans leur contexte et d'en analyser l'importance par rapport à un quartier, à la ville de Gatineau, à la région de l'Outaouais ou à un ensemble plus vaste encore comme le Québec ou le Canada.

Sur le plan local, on retrouve les éléments rattachés à l'histoire et au développement des quartiers ou des secteurs formant aujourd'hui Gatineau comme :



Les calvaires et les croix de chemin sont souvent oubliés lorsqu'il est question du patrimoine local. Le calvaire du chemin Pagé voit pourtant défiler les passants sur le chemin de Montréal Est depuis des décennies.

- les parcs et les places historiques de quartier comme le parc Commémoratif;
- les croix de chemin et les calvaires, dont celui du chemin Pagé;
- les archives paroissiales telles que celles de l'église Notre-Dame-des-Neiges;
- les artefacts en lien avec l'histoire d'un quartier comme la berline ayant servi à l'exploitation de la mine Forsyth;
- les résidences historiques, dont les maisons Patrick et Gillies;
- les percées visuelles d'intérêt local telles que la vue sur l'édifice La Fonderie à partir de la rue Papineau.



La drave vers 1939, métier emblématique de l'histoire de l'Outaouais. Ville de Gatineau, fonds de la Canadian International Paper Company, P030-01/0006_p0099

Sur le plan municipal figurent les éléments d'importance pour l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau. Les exemples incluent entre autres :

- les œuvres commémoratives telles que le monument *Il s'étaient deux, ils étaient cent*;
- les bâtiments institutionnels comme le collège Saint-Alexandre de la Gatineau;
- les sites historiques et les quartiers anciens, dont le Village d'Argentine et le Vieux-Aylmer;

- les lieux d'interprétation que sont le Musée de l'Auberge Symmes et le Musée de la Société d'histoire de Buckingham;
- les milliers de noms qui ponctuent le paysage toponymique de la ville;
- les activités événementielles, dont la Fête d'antan d'Aylmer.

Sur le plan régional se trouvent des éléments d'intérêt pour l'Outaouais et la région d'Ottawa. Ce niveau comprend notamment :

- la morphologie urbaine du foyer d'origine de la ville (œur du centre-ville);

- les plus importants cimetières anciens de Gatineau, dont les cimetières St. James et Bellevue;
- les espaces verts d'envergure comme le parc de la Gatineau;
- l'architecture vernaculaire des maisons allumettes;
- les archives rattachées au développement industriel de l'Outaouais comme les fonds des compagnies Canadian International Paper et MacLaren;
- les secteurs historiques uniques comme le Quartier-du-Moulin.

Sur le plan national, on retrouve des éléments qui, par leur histoire, leur rareté ou leur valeur, se démarquent à l'échelle du Québec ou du Canada. Notons entre autres :

- les éléments naturels clés du développement de Gatineau comme la rivière des Outaouais, le site des chutes des Chaudières et le ruisseau de la Brasserie;
- les sites archéologiques du parc du Lac-Leamy;
- les personnages historiques que sont Philemon Wright et Ezra Butler Eddy;
- les estampes de Jean Paul Riopelle conservées par la Ville de Gatineau;
- les événements comme la présence clandestine de Louis Riel à Angers en 1874;
- les bâtiments ayant une histoire et une architecture exceptionnelles comme l'auberge Charles-Symmes, les édifices de la compagnie E. B. Eddy, la maison Fairview, l'ancienne imprimerie nationale et le Musée canadien des civilisations.



L'auberge Charles-Symmes, classée monument historique et désignée lieu historique national du Canada, témoigne de l'importance de la rivière des Outaouais comme voie de communication à l'échelle canadienne.

Les niveaux de rayonnement : un outil utile à la planification

Quoique l'association d'un bien à un niveau de rayonnement soit parfois difficile — un bien pouvant chevaucher plus d'un niveau —, cette approche facilite l'évaluation des responsabilités et leur répartition entre les divers intervenants. Elle permet d'identifier les partenaires des projets impliquant le patrimoine et de préciser le degré d'intervention de chacun, les initiatives patrimoniales n'interpellant pas les mêmes acteurs selon le niveau de rayonnement d'un bien. Alors que l'engagement des trois ordres de gouvernement est souhaitable pour un bien national, un élément patrimonial de portée locale concerne davantage la Ville et les organismes du milieu.

De plus, l'approche des niveaux de rayonnement permet de déterminer les volets du patrimoine et les zones urbaines où les interventions engendraient un impact majeur. Par exemple, la revitalisation d'une placette historique qui possède à la fois un caractère national, municipal et local aurait une incidence plus grande qu'une intervention sur un bien de portée strictement locale. Cette approche guidera l'identification des gestes qui seront les plus porteurs pour le patrimoine gatinois et présentera des indicateurs de planification à propos des interventions prioritaires à réaliser dans le cadre du plan d'action de la politique.



La banque de toponymes de la Ville de Gatineau, en ligne depuis 2010, documente l'origine et la signification de centaines de noms de lieux gatinois.

Les principes directeurs

La politique du patrimoine de la Ville de Gatineau s'appuie sur sept principes directeurs qui constituent les fondements de son intervention en matière de patrimoine au cours des prochaines années. Ces principes directeurs agissent à titre de valeurs partagées auxquelles chacun souscrit et qui inspirent les actions de la Ville et de ses partenaires.

Les principes directeurs

1. Une source d'identité et d'appartenance
2. Des assises indispensables à la qualité de vie et à la vitalité culturelle
3. Un instrument de cohésion sociale
4. Un moteur économique et touristique pour un développement durable
5. Une responsabilité partagée
6. Une invitation à la participation citoyenne
7. Une gestion intégrée

1. Une source d'identité et d'appartenance

Le patrimoine est une composante fondamentale de la culture gatinoise et un élément incontournable du paysage de la ville. Il contribue à distinguer Gatineau des autres villes du Québec, à lui donner une identité et une personnalité qui lui sont propres. Le patrimoine témoigne de la façon dont les Amérindiens, les pionniers et les citoyens ont occupé le territoire tout en reflétant l'évolution de ce dernier depuis plus de 4000 ans.

Le patrimoine incite les citoyens à s'identifier à un groupe, à un lieu, à un environnement. Il cristallise l'identité gatinoise dans un sentiment d'appartenance et de fierté. Il consolide la notoriété de la ville et favorise l'appropriation du territoire par la population. C'est pourquoi la politique du patrimoine se doit de définir, de protéger et de mettre en valeur les caractéristiques qui font de Gatineau un lieu unique et distinctif.



Les éléments forts du patrimoine, comme ce dôme de l'avenue de Buckingham, marquent le paysage gatinois et, du coup, l'appartenance des citoyens au territoire.

2. Des assises indispensables à la qualité de vie et à la vitalité culturelle

Les secteurs anciens de Gatineau recèlent d'éléments et de bâtiments qui leur confèrent charme et originalité. En travaillant la pierre, le bois et la brique, des artisans ont forgé le cadre bâti gatinois, créant une architecture de qualité et des ambiances distinctives. Des éléments comme des ornements en bois découpés et des corniches ouvragées contribuent à façonner un environnement architectural qui ajoute à la qualité du milieu de vie gatinois. En étant associé aux parcs et aux espaces verts, aux rivières et aux autres plans d'eau, le patrimoine participe au bien-être de la communauté. En fait, le patrimoine sous toutes ses formes contribue à créer des cadres de vie porteurs d'une identité originale.

Le patrimoine est aussi une dimension fondamentale de la vie culturelle. Il est à la base de la création artistique, littéraire et événementielle. Il s'exprime par une vaste gamme d'activités livrées dans une facture contemporaine. Le créneau couvert est large (contes, légendes, théâtre, festivals, traditions, spectacles, généalogie et expositions); tous s'appuient sur ce qui constitue notre patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, bâti, en illustrations ou en musique. C'est de lui qu'émane la vitalité culturelle de Gatineau.

3. Un instrument de cohésion sociale

Le patrimoine est un instrument de cohésion sociale, un élément rassembleur de la population. Gatineau est composée de cinq secteurs correspondant à d'anciennes villes ayant chacune une histoire et des particularités distinctives, chères à ses citoyens, mais partageant aussi une expérience sociale, économique et culturelle commune à l'ensemble des Gatinois. Le patrimoine rallie les citoyens autour de l'appartenance à un territoire. Il est également un outil de convergence entre les générations. Son appropriation citoyenne incarne notre désir de partager la destinée de la même communauté.

Grâce à ce rôle de dénominateur commun, le patrimoine est appelé à évoluer et à s'enrichir en se nourrissant de l'apport des groupes et des individus qui le partagent et le mettent en valeur. De même, un patrimoine fort et bien identifié facilite l'intégration sociale des communautés implantées récemment à Gatineau puisqu'il donne un sens à leur nouveau milieu de vie. Ainsi se construit une volonté de « vivre ensemble » basée sur un patrimoine « bien vivant ».



La transmission du patrimoine, notamment dans sa dimension immatérielle, favorise les rapprochements entre les gens et les générations.

C'est l'odeur du pain d'époque dans une ancienne chaumière transformée en boulangerie. C'est la bière qu'on sirote au pied des murs ancestraux comme il y a 150 ans. Ce sont les effluves qui se répandent dans tout l'espace d'une maison traditionnelle transformée en café. C'est une expérience festive dans des quartiers d'autrefois.

4. Un moteur économique et touristique pour un développement durable

Important moteur de l'économie, le patrimoine engendre des rebondées majeures : emplois, revenus, investissements, afflux de touristes. La restauration et la réutilisation des bâtiments, la revitalisation urbaine et l'aménagement de lieux d'intérêt historique contribuent au maintien et à la création d'emplois, à la vitalité des entreprises locales, à l'attractivité touristique de la ville, à l'appréciation du parc immobilier de Gatineau et à l'animation de ses milieux de vie.

De la même manière, la recherche sur le patrimoine, la diffusion des connaissances et la valorisation de lieux patrimoniaux ouvrent la voie au développement de compétences professionnelles, notamment en archéologie, en histoire, en ethnologie et en architecture, de même qu'à l'essor des métiers spécialisés comme la maçonnerie et l'ébénisterie. Le patrimoine est donc un actif considérable pour l'économie et la société gatinoises.

Les interventions sur le patrimoine s'inscrivent dans la philosophie et les principes de la Loi sur le développement durable auxquels la Ville souscrit. À l'instar de la politique environnementale, celle du patrimoine s'engage dans cette voie en privilégiant entre autres la réhabilitation des édifices patrimoniaux. Le développement durable s'exprime certes en matière de patrimoine bâti, naturel, paysager et archéologique, mais aussi sur le plan de la protection de la diversité culturelle et des valeurs et des traditions l'ayant forgée. Leur préservation et leur transmission évoquent un sentiment de continuité et de durabilité.

C'est un lieu identitaire de rassemblement. C'est un espace repère qui témoigne de l'histoire et de ses vestiges.



Dans le secteur de Buckingham, une section du dernier glissier à bois a été convertie en sentier récréatif. Quand le patrimoine participe à la qualité de vie dans un cadre durable!



5. Une responsabilité partagée

Le patrimoine appartient à tous les Gatinois : sa reconnaissance, sa conservation et sa mise en valeur doivent être assumées par et pour l'ensemble de la collectivité. La Ville reconnaît le rôle qu'elle doit jouer en la matière. Mais elle ne peut agir seule. Plusieurs intervenants doivent en partager la responsabilité de façon à ce que le patrimoine soit un projet collectif. La Ville travaillera avec les institutions gouvernementales, les groupes bénévoles, les organismes locaux, les gens d'affaires, les propriétaires de biens patrimoniaux et les citoyens. Chaque partenaire possède des compétences spécifiques. Chacun a un rôle à jouer. Un partenariat s'impose entre les intervenants dont l'action doit être concertée afin d'en accroître l'efficacité.

6. Une invitation à la participation citoyenne

Le patrimoine étant un héritage collectif, donc un important projet de société, la participation diligente des citoyens est essentielle à sa vitalité. Le succès de la politique repose sur l'appropriation de ses principes et ses actions par la population. De nombreux citoyens et organismes s'affairent à conserver et à valoriser le patrimoine gatinois. La Ville reconnaît la qualité et l'importance de ce travail. Par sa politique du patrimoine, elle entend les encourager à poursuivre cet engagement et à favoriser la participation de nouveaux intervenants en leur fournissant le soutien et l'encadrement appropriés.

7. Une gestion intégrée

La Ville et ses partenaires veulent placer au cœur de la gestion du territoire une vision globale intégrant les différents volets composant le patrimoine gatinois qui doit être perçu comme un tout. Consciente des particularités de chaque volet, la Ville exprime sa volonté de privilégier une approche intégrée considérant la ressource patrimoniale dans son ensemble. Cette vision nécessite une grande cohésion et un partenariat accru. La Ville entend améliorer la coordination des actions et des responsabilités des intervenants pour les rassembler autour d'un projet commun : la conservation et la valorisation du patrimoine.

Les axes d'intervention

La Ville de Gatineau a retenu cinq axes d'intervention dans sa politique du patrimoine pour structurer les travaux dans ce domaine au cours des prochaines années. Ces axes découlent directement des principes directeurs et du rôle de la Ville et de ses partenaires en matière de patrimoine. Exprimant les grandes préoccupations de l'action patrimoniale à Gatineau, les axes d'intervention sont accompagnés d'objectifs et de sous-objectifs qui indiquent l'angle sous lequel sera abordé chacun des axes identifiés.

Les axes d'intervention

1. S'assurer d'une gestion globale et cohérente
2. Connaître et reconnaître le patrimoine
3. Sensibiliser et favoriser l'appropriation citoyenne
4. Valoriser pour protéger et conserver le patrimoine
5. Travailleur en partenariat et avec cohésion

1. S'assurer d'une gestion globale et cohérente

La Ville de Gatineau considère que le patrimoine est une ressource de grande valeur pour le développement identitaire des Gatinois.

Par conséquent, la gestion de ce patrimoine doit être cohérente et intégrée dans une perspective globale.

En ce sens, la Ville s'engage à :

1.1 Considérer le patrimoine dans l'ensemble des décisions et des actions municipales

- Renforcer la prise en compte de la valeur patrimoniale dans la gestion des propriétés municipales.
- Prendre davantage en considération le patrimoine, notamment archéologique et paysager, lors des interventions relevant du domaine public.
- Valoriser la dimension patrimoniale lors de travaux sur les édifices existants et lors de projets de construction ou d'aménagement en milieu ancien.

- Miser sur la réhabilitation et la requalification des composantes patrimoniales pour régénérer le tissu urbain.
- S'intéresser aux paysages, à l'archéologie et à l'occupation historique des sites visés par des projets de développement.
- Être plus sensible à la mise en valeur du patrimoine (notion d'ensemble) et à l'environnement d'un édifice ou d'un site sur lequel la Ville est appelée à intervenir.
- Favoriser les projets de développement urbains ayant le patrimoine comme assise principale, même à l'extérieur des zones de protection.



Une rencontre. Deux époques, deux architectures, une ville.

1.2 Parfaire les outils de planification, de gestion et de contrôle en fonction de l'évolution de la notion de patrimoine

- Maintenir et améliorer les instruments municipaux de planification et de contrôle.
- Privilégier des outils intégrant les nouvelles connaissances et façons de faire en patrimoine.
- Tenir compte des défis liés au patrimoine dans la mise en place des outils de gestion et de contrôle.
- S'assurer d'intégrer de façon optimale la notion de patrimoine dans l'analyse des dossiers à caractère patrimonial.
- Uniformiser les pratiques relatives au suivi des travaux effectués sur les bâtiments d'intérêt patrimonial, particulièrement les biens assujettis aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

2. Connaître et reconnaître le patrimoine

La Ville de Gatineau considère essentiel de parfaire les connaissances dans tous les domaines de son patrimoine, particulièrement ceux qui sont moins documentés.

Elle reconnaît que le patrimoine, en tant que notion en constante évolution, nécessite une adaptation continue des connaissances et de la recherche, de même qu'une mise à jour des politiques et des règlements le concernant.

La Ville juge aussi essentiel de reconnaître l'importance du patrimoine dans ses actions et la nécessité de recourir aux pouvoirs conférés par les outils légaux, dont la Loi sur le patrimoine culturel.

En ce sens, la Ville s'engage à :

2.1 Identifier les caractères distinctifs du patrimoine gatinois

- Caractériser les éléments identitaires du patrimoine s'appliquant à l'ensemble du territoire gatinois.
- Distinguer les particularités identitaires propres à chaque secteur de la ville.

2.2 Augmenter et améliorer la connaissance du patrimoine gatinois

- Acquérir de nouvelles connaissances relatives à la présence ancestrale et actuelle des Amérindiens à Gatineau.
- Documenter l'archéologie historique et préhistorique.
- Faciliter l'acquisition et le traitement de fonds et de collections d'archives privées.
- Promouvoir la recherche auprès des porteurs de traditions et sur le patrimoine immatériel en général.
- Encourager les recherches relatives au patrimoine mobilier, entre autres celui des diverses confessions religieuses.
- Raffiner et intégrer les connaissances sur le patrimoine bâti, naturel et paysager.
- Favoriser la recherche historique et ethnologique, notamment en ce qui a trait à la contribution des femmes au patrimoine de Gatineau.
- Accroître les connaissances sur chacun des secteurs de la ville.

2.3 Reconnaître le patrimoine ancien et le patrimoine moderne

- Valoriser la conservation et la mise en valeur des bâtiments anciens, des sites d'intérêt historique ainsi que du patrimoine mobilier, immatériel et documentaire.
- Améliorer la protection du patrimoine archéologique, naturel, paysager et bâti en utilisant notamment les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Documenter et caractériser le patrimoine moderne.
- Mettre en valeur le patrimoine moderne d'intérêt dans la planification urbaine et culturelle.



La sensibilisation, autant celle des propriétaires que celle du personnel municipal, est un gage de réussite pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

3. Sensibiliser et favoriser l'appropriation citoyenne

La Ville de Gatineau est consciente de l'importance que revêtent une information fondée et à jour ainsi qu'une formation pertinente pour intervenir en matière de patrimoine. Les citoyens, les élus et les employés municipaux doivent disposer des connaissances et des outils nécessaires pour s'approprier et gérer adéquatement le patrimoine.

Ce n'est qu'en connaissant le patrimoine que la communauté gatinoise peut se l'approprier et ainsi en favoriser la protection, la conservation et le rayonnement. La Ville reconnaît donc l'importance de la démocratisation du patrimoine par la diffusion et le partage des connaissances s'y rattachant.

En ce sens, la Ville s'engage à :

3.1 Poursuivre les efforts de sensibilisation au patrimoine bâti par la diffusion des connaissances

- Valoriser les investissements liés à la préservation, à l'entretien et à la restauration des bâtiments anciens.
- Améliorer l'offre d'outils et de documentation destinés aux propriétaires de bâtiments anciens.
- Sensibiliser les citoyens, les propriétaires et les gens d'affaires à la valeur patrimoniale des secteurs anciens et aux bonnes pratiques de préservation.
- Favoriser l'accès à l'expertise appropriée, à l'information et à la formation.

3.2 Améliorer les connaissances des élus et des employés de la Ville de Gatineau au sujet du patrimoine

- Fournir aux élus les outils leur permettant de parfaire leurs connaissances relatives au patrimoine gatinois.
- Former adéquatement le personnel municipal stratégique aux notions et aux principes concernant le patrimoine.
- Encourager le partage des connaissances entre la Ville et les organismes voués au patrimoine.

3.3 Favoriser l'appropriation du patrimoine par les citoyens

- Favoriser l'appropriation patrimoniale du foyer d'origine de la région.
- Stimuler la participation des citoyens avec la collaboration des organismes et des institutions du milieu du patrimoine.
- Amener les citoyens à reconnaître et à conserver leur patrimoine familial par des activités communautaires.
- Disséminer la connaissance auprès de la population, notamment en facilitant la publication et la diffusion de travaux et des activités.

4. Valoriser pour protéger et conserver le patrimoine

La Ville de Gatineau reconnaît l'importance de favoriser la pérennité de toutes les composantes de son patrimoine et de le transmettre aux générations futures.

Elle reconnaît aussi l'intérêt indéniable de valoriser le patrimoine afin de donner un sens à sa protection et à sa conservation.

En ce sens, la Ville s'engage à :

4.1 Encadrer la protection des biens patrimoniaux par une approche incitative

- Maintenir et ajuster l'aide financière directe aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux.
- Soutenir les efforts des propriétaires qui veillent à la préservation des bâtiments d'intérêt patrimonial, notamment par un appui technique.
- Favoriser l'harmonisation des pratiques de conservation du patrimoine dans les différents secteurs de la ville, dans le respect de leur spécificité.

4.2 Mettre en valeur, préserver et diffuser le patrimoine dans une perspective de développement durable

- Privilégier, selon les besoins, la réutilisation des bâtiments patrimoniaux.
- Encourager le maintien de l'authenticité des bâtiments patrimoniaux en favorisant la préservation des composantes et des matériaux d'origine d'intérêt.
- Favoriser la réalisation de projets d'aménagement respectueux de l'environnement bâti, paysager et naturel.

4.3 Considérer le patrimoine lors des projets de revitalisation des milieux anciens

- Procéder à la mise en valeur et à l'affirmation des lieux identitaires et des repères patrimoniaux.
- Viser la qualité de vie par l'animation des milieux anciens.
- Encourager les projets novateurs valorisant l'intérêt patrimonial dans le respect des caractéristiques de chaque milieu.
- Assurer la revalorisation des espaces désaffectés dans un contexte de développement durable.

Ce sont des valeurs culturelles ou les événements d'une époque qui transcendent à travers un musée, un lieu d'interprétation.

4.4 Promouvoir la valorisation du patrimoine immatériel

- Faire connaître le concept de patrimoine immatériel à la population.
- Aider à la transmission et à la préservation des savoirs et des savoir-faire traditionnels.
- Contribuer à la diffusion et à l'utilisation des savoirs et des savoir-faire traditionnels, notamment les métiers anciens de la construction, dans la restauration des bâtiments patrimoniaux et dans les milieux voués à l'interprétation.

4.5 Assurer la protection des sites archéologiques et des zones offrant un potentiel archéologique

- Faciliter la diffusion des connaissances acquises en archéologie.
- Mettre en valeur les sites archéologiques connus.
- Éviter la destruction des sites archéologiques et des zones à potentiel archéologique, notamment lors des projets de construction ou d'aménagement urbain.

4.6 Assurer la préservation des archives et en démocratiser l'accès

- Valoriser le rôle, l'utilité et l'importance des archives.
- Favoriser la participation des citoyens à la donation de leurs documents d'intérêt archivistique auprès d'organismes reconnus.
- Veiller à la protection des archives non encore numérisées.
- Appliquer les normes de préservation concernant les archives numériques.
- Soutenir le traitement de précieux fonds d'archives conservés à Gatineau.

4.7 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager gatinois

- Privilégier une stratégie globale de conservation et de valorisation des sites naturels municipaux.
- Améliorer les mécanismes de planification et de contrôle relatifs à la préservation des milieux naturels publics et privés.
- S'assurer de la protection des paysages naturels et humanisés dans les projets de développement.
- Développer des mesures et des outils d'interprétation.



Le boulevard des Allumettières — certaines de ces dernières sont photographiées ici en octobre 1924 — souligne la contribution des femmes à l'histoire de Gatineau.

Archives de la CSN

Des milliers d'objets témoignent de l'histoire de la ville, comme ce marteau forestier ayant servi à marquer les billes de bois du symbole de la compagnie Maclaren.

Artefact : Société d'histoire de Buckingham



Les photos de famille — anciennes et actuelles — constituent des trésors patrimoniaux que nous possédons tous. Avant d'en disposer, penser les offrir à un centre d'archives.

Centre régional d'archives de l'Outaouais, fonds Denyse-Huard-Millar (P51)

La mise en valeur du patrimoine immatériel — musique, artisanat, contes, techniques de construction pour ne donner que quelques exemples — est une préoccupation actuelle des intervenants du milieu.

4.8 Contribuer à la préservation du patrimoine mobilier

- Encourager les institutions muséales gatinoises à se doter de politiques d'acquisition et de gestion des collections.
- Contribuer à la conservation des collections muséales gatinoises.
- Valoriser les dons d'objets en lien avec les mandats des institutions muséales de Gatineau.
- Favoriser la mise en valeur et la conservation des objets du patrimoine religieux.

4.9 Maintenir et encourager les activités de commémoration

- Poursuivre et diffuser la recherche sur la toponymie.
- Reconnaître la contribution des femmes et des Amérindiens par la toponymie municipale et les activités de commémoration.
- Appuyer la réalisation d'activités d'interprétation historique.
- Favoriser l'émergence de projets structurants, identitaires et rassembleurs liés à la commémoration de sites, de personnalités et d'événements.

C'est une rue, une forme urbaine qui s'est articulée en lien avec les valeurs de l'époque. C'est la lumière des lampadaires le long d'une artère historique.

5. Travailler en partenariat et avec cohésion

La Ville de Gatineau soutient que l'établissement de partenariats est essentiel à l'optimisation des efforts menés pour favoriser la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Le partage des responsabilités — et des succès — de même que la maximisation des ressources ne peuvent qu'être bénéfiques pour le patrimoine gatinois. Des partenariats doivent être établis avec et entre les différents intervenants du patrimoine afin de donner cohésion à l'action patrimoniale dans son ensemble.

En ce sens, la Ville s'engage à :

5.1 Maintenir et améliorer le soutien et les partenariats avec et entre les organismes gatinois du patrimoine

- Appuyer les organismes voués à la concertation.
- Tenir compte des initiatives du milieu et de ses capacités.
- Continuer et ajuster le soutien financier et technique aux organismes.
- Favoriser la saine gestion des organismes et la formation de leurs administrateurs.

5.2 Définir le rôle des organismes, des partenaires et de la Ville dans une optique de complémentarité

- Partager les tâches afin d'éviter les chevauchements.
- Rationaliser les efforts pour être plus efficace.
- Mettre à profit les forces de chaque organisme.

5.3 Inclure davantage le patrimoine à l'intérieur de l'offre touristique locale et régionale

- Mieux faire connaître les éléments identitaires du patrimoine gatinois dans une optique de complémentarité à l'offre touristique régionale.
- Miser sur le patrimoine pour bonifier l'offre touristique culturelle.



Les lieux de culte, dont l'église Notre-Dame-des-Neiges de Masson, sont des phares pour les communautés locales.


C'est le parfum d'un manuscrit d'antan, la richesse des archives et leurs histoires, la toile du peintre, la chaise ancienne qui affiche son histoire.



5.4 Maintenir et accroître les partenariats avec les gouvernements, leurs mandataires et l'entreprise privée

- Tenter de mieux tirer parti des ressources offertes par les organismes régionaux.
- Favoriser le partage des ressources et le réseautage des expertises pouvant être mises à la disposition des citoyens et des intervenants patrimoniaux.
- Développer des collaborations avec les institutions d'enseignement gatinoises et québécoises.
- Miser sur le développement d'ententes de partenariat avec les instances gouvernementales et paragouvernementales pour faciliter la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.
- Accroître les interactions entre les organismes et l'entreprise privée.
- Encourager l'achat et la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux par le secteur privé.

5.5 Encourager les partenariats et la concertation entre les diverses confessions religieuses et les fabriques paroissiales en matière de patrimoine

- Encourager les communautés religieuses et les fabriques paroissiales à partager entre elles les édifices patrimoniaux ainsi que les coûts d'entretien et de réparation.
- Accorder une place au patrimoine religieux dans les préoccupations de la collectivité.

5.6 Faciliter la communication et la collaboration entre les services municipaux

- Sensibiliser le personnel concerné aux orientations de la politique et à la façon d'en intégrer les éléments pertinents dans leurs responsabilités respectives.
- Maximiser l'utilisation des outils de communication, de suivi ou de coordination existants.
- Accroître la concertation pour faciliter les échanges et créer une dynamique entre les services concernés.

La mise en œuvre

Pour permettre la mise en œuvre de sa politique du patrimoine, la Ville de Gatineau a adopté ou prévoit adopter une série de mesures. Celles-ci visent à assurer le suivi et la mise à jour de la politique, laquelle devra être soumise à une évaluation d'ici 2016.

Le suivi de la politique du patrimoine

La mise en œuvre de la politique repose principalement sur une volonté d'action exprimée par la Ville ainsi que sur les ressources humaines et financières dont elle dispose. La Ville entend utiliser le Comité consultatif d'urbanisme et la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine en tant qu'instances de réflexion, d'orientation et de validation.

Plus précisément, ce sont le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service de l'urbanisme et du développement durable, en collaboration avec les centres de services, qui auront la responsabilité première, selon leur champ de compétence et dans le respect des valeurs énoncées, de la mise en œuvre de la politique et de son intégration au sein de l'administration municipale.

La diffusion de la politique du patrimoine

Tous les documents relatifs à la politique du patrimoine devront être facilement accessibles aux intervenants, aux citoyens et aux partenaires pour susciter l'adhésion aux principes directeurs et aux axes d'intervention.

L'harmonisation avec les autres politiques municipales

L'application de la politique du patrimoine devra être harmonisée aux autres politiques municipales, dont celles de la culture, de l'environnement et de l'habitation, ainsi qu'aux programmes, règlements municipaux et outils de planification tels que le plan d'urbanisme.

L'élaboration d'un plan d'action triennal évolutif

Le plan d'action précisera et priorisera les actions à entreprendre. Il sera préparé à partir des axes d'intervention de la politique en tenant compte de l'approche des niveaux de rayonnement, de l'énoncé de la politique, de ses objectifs et de ses enjeux. Le plan devra faire l'objet d'une évaluation annuelle. Au cours de celle-ci, les actions pour les années à venir seront étudiées. Une telle démarche facilite le suivi des actions posées et à poser ainsi que l'ajustement et la mise à jour du plan de manière à ce qu'il demeure un outil efficace et pertinent.



L'affectation de ressources

La coordination et l'application de la politique du patrimoine nécessitent des ressources humaines et financières. La politique permettra d'évaluer l'affectation du personnel à consacrer au patrimoine et d'optimiser les ressources humaines, matérielles et financières déjà existantes. Du coup, les responsables des dossiers seront mieux identifiés et les questions patrimoniales davantage intégrées au sein de la structure municipale.

En plus de s'assurer d'une planification budgétaire répondant aux objectifs, une stratégie de financement pour le patrimoine devra être développée.

La participation du milieu et le partage des responsabilités

La Ville invite ses partenaires à participer activement à la mise en œuvre de la politique du patrimoine. Les associations citoyennes, les gens d'affaires ainsi que les organismes paragouvernementaux et gouvernementaux doivent collaborer à celle-ci, par leurs actions, dans la mesure de leurs moyens et leur domaine de compétence. La participation du milieu et le partage des responsabilités sont essentiels au succès de la conservation du patrimoine pour les générations à venir.

La structure de gestion à la Ville en lien avec le patrimoine

À la Ville de Gatineau, trois services en particulier sont interpellés par les questions de planification et de gestion du patrimoine :

- le Service des arts, de la culture et des lettres est responsable des volets promotion, diffusion, information et animation relatifs à la mise en valeur du patrimoine (programme de publications, recherche et rédaction, concertation du milieu, programmation d'activités de découverte, soutien aux initiatives muséales);
- le Service du greffe est responsable de l'acquisition, du traitement, de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine archivistique municipal (programme de traitement d'archives, réalisation de recherches et d'expositions, partenariat avec le milieu) ainsi que de la gestion de la toponymie de la Ville (gestion du Comité de toponymie et de la banque de toponymes);
- le Service de l'urbanisme et du développement durable, en partenariat avec les centres de services, est responsable et maître d'œuvre de la gestion du patrimoine bâti, naturel et paysager (intervention de mise en valeur physique, programme d'amélioration et de mise en œuvre, autorisation de travaux, outils de planification et de réglementation, action d'intégration avec le domaine public et les propriétés municipales, plan de revitalisation et de réhabilitation, surveillance et contrôle des interventions, etc.).

Outre ces principaux intervenants, d'autres services municipaux — ceux des infrastructures, des travaux publics, de l'environnement et des communications — participent en appui à la mise en œuvre de l'action patrimoniale de la Ville. Chacun des services concernés en matière de patrimoine possède un champ d'expertise et des responsabilités qui lui sont propres, mais tous collaborent à une meilleure gestion des ressources patrimoniales.

Conclusion

Dans sa volonté de mettre en place une politique du patrimoine et d'en assurer la mise en œuvre, la Ville de Gatineau démontre l'importance qu'elle accorde à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, véritable phare de l'identité gatinoise. Elle manifeste aussi son désir d'intégrer la notion de patrimoine à l'intérieur du développement urbain, social et culturel de l'ensemble de son territoire.

La politique du patrimoine guidera les interventions de la Ville et lui servira de cadre de référence pour poser des gestes cohérents et pertinents. Elle permettra de planifier et de prioriser les actions à entreprendre, tout en tentant de corriger les carences observées.

Par cette politique, la Ville de Gatineau affirme son rôle de maître d'œuvre en matière de patrimoine, mais aussi son ouverture à travailler en collégialité avec les différents intervenants du milieu. Au sein même des instances municipales, la politique facilitera l'harmonisation de la gestion du patrimoine.

La politique est le résultat de consultations menées auprès de tous les intervenants qui ont exprimé leurs besoins et leurs préoccupations en matière de patrimoine. Ce souci d'écoute est d'ailleurs bien inscrit dans la politique puisqu'elle s'appuie sur un désir constant de travailler en concertation et en partenariat.

Le succès de la politique sera assuré lorsque tous les Gatinois connaîtront et se seront approprié la richesse collective que constitue leur patrimoine.



Remerciements

Nous tenons à remercier les membres du Comité consultatif d'urbanisme et ceux de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine de Gatineau de même que la Direction régionale de l'Outaouais du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour leur généreuse collaboration à ce projet. Leur apport a permis de bonifier grandement le contenu de la politique.

Nous remercions également tous les citoyens, les organismes et les autres intervenants qui ont contribué à l'élaboration de cette politique. Leur participation témoigne de l'intérêt qu'ils portent envers le patrimoine.

L'ensemble des commentaires, témoignages et conseils formulés tout au long de l'élaboration de cette politique a permis de réaliser un outil efficace et porteur d'avenir en matière de gestion, de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Direction

- Louis CABRAL, Service des arts, de la culture et des lettres
- Marie-Claude MARTEL, Service de l'urbanisme et du développement durable

Membres — Comité de travail de la politique du patrimoine

- Sonia BLOUIN, Service des arts, de la culture et des lettres
- Patsy BOUTHILLETTE, présidente, Comité consultatif d'urbanisme (jusqu'au 23 août 2013)
- Jacques BRIAND, Service des arts, de la culture et des lettres
- Yvon DALLAIRE, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Anne-Marie GENDRON, ministère de la Culture et des Communications du Québec
- Réjean MARTINEAU, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Viviane PERREAU, ministère de la Culture et des Communications du Québec (jusqu'en avril 2011)
- Marco PILON, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Stefan PSENAK, président, Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine (jusqu'au 3 novembre 2013)
- Bernard SAVOIE, Service du greffe

Coordination

- Sonia BLOUIN, Service des arts, de la culture et des lettres

En appui

- Jacques BRIAND, Service des arts, de la culture et des lettres
- Yvon DALLAIRE, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Réjean MARTINEAU, Service de l'urbanisme et du développement durable

- Marco PILON, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Bernard SAVOIE, Service du greffe

Recherche, analyse et rédaction

- Claude BERGERON, Bergeron Gagnon inc.
- Sonia BLOUIN, Service des arts, de la culture et des lettres

En appui

- Yvon DALLAIRE, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Marco PILON, Service de l'urbanisme et du développement durable
- Michel PRÉVOST, Société d'histoire de l'Outaouais

Révision linguistique

- Michel BÉDARD, Service des communications
- Michèle JEAN, Bergeron Gagnon inc.
- André MORIN, Les Services linguistiques Morin inc.

Soutien à la consultation

- Sabine DANIEL, Service des communications
- Pascal THIVIERGE, Planification stratégique

Secrétariat et comptabilité

- Diane LEMELIN, Service des arts, de la culture et des lettres
- Lucie THIBAUDEAU, Service des arts, de la culture et des lettres

Photographie

- Ville de Gatineau, sauf indication contraire

Soutien financier

- Ministère de la Culture et des Communications du Québec



Annexe I : Les infrastructures en lien avec le patrimoine à Gatineau

On retrouve sur le territoire gatinois des infrastructures nationales, régionales et locales en lien avec le patrimoine, plus précisément avec les domaines muséal, archivistique et artistique. Ces infrastructures de premier plan sont dépositaires d'une partie importante du patrimoine gatinois, régional et national. Elles contribuent à la conservation, à la connaissance et à la diffusion de notre héritage collectif de même qu'à l'animation des citoyens et à leur immersion quotidienne dans le patrimoine.

Ainsi, Gatineau accueille le Musée canadien des civilisations, le Centre de préservation de Bibliothèque et Archives Canada, de même que le Centre d'archives, de généalogie et d'histoire de l'Outaouais. Ce dernier, logé à la maison de la culture de Gatineau, abrite le Centre d'archives de l'Outaouais de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO), la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe de la Ville de Gatineau ainsi que la Société de généalogie de l'Outaouais.

Gatineau possède en outre plusieurs lieux d'exposition et d'interprétation de même que certains espaces muséaux. La plupart de ces institutions sont vouées au patrimoine artistique, alors que de petits espaces muséaux sont consacrés à l'interprétation du patrimoine gatinois et régional, soit : le Musée de l'Auberge Symmes, le Musée de la Société d'histoire de Buckingham, les Vitrines du Centre d'archives, de généalogie et d'histoire de l'Outaouais de même que le Centre d'archives et d'exposition de l'Association du patrimoine d'Aylmer.

Alliant culture et divertissement, la microbrasserie Les Brasseurs du Temps, située dans l'ancien château d'eau de Hull, un bâtiment municipal, offre un parcours muséal consacré à l'histoire et au patrimoine brassicole de Gatineau et de l'Outaouais.



Annexe 2 : Le cadre législatif

Québec

Le gouvernement du Québec, à l'aide de différentes lois, a défini les modalités d'intervention qu'il délègue à la Ville de Gatineau en matière de patrimoine, tout en y précisant le champ de ses responsabilités.

C'est à l'intérieur de ce cadre législatif que s'inscrit la politique du patrimoine. C'est donc à partir des pouvoirs qui lui sont conférés que la Ville pourra poser des gestes pour en assurer la mise en œuvre.

Voici une brève présentation de ces principales lois :

- La Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) et la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chap. C-47.1) déterminent les pouvoirs et les compétences de toutes les villes du Québec.
- La Charte de la Ville de Gatineau (L.R.Q., chap. C-11.1) établit les pouvoirs et les champs de compétence spécifiques à la Ville de Gatineau.
- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19), en cours de révision, donne le pouvoir de planifier et de régir l'aménagement et le développement du territoire des villes, notamment par l'élaboration de différents outils comme :
 - le schéma d'aménagement;
 - le plan d'urbanisme;
 - le programme particulier d'urbanisme (PPU);
 - les divers règlements d'urbanisme : zonage, plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), plan d'aménagement d'ensemble (PAE), lotissement, construction, etc.
- La Loi sur le patrimoine culturel (L.Q., 2011, chap. 21) donne notamment le pouvoir à la Ville d'accorder des statuts juridiques de protection aux éléments patrimoniaux d'importance.
- La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., chap. C-61.01) permet de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection des éléments des milieux naturels.
- La Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) permet d'exiger des études d'impact et des mesures de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les milieux bâties, naturels et le patrimoine archéologique.
- La Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chap. B-1.1) et le Code de construction (L.R.Q., chap. B-1.1, r. 0.01.01) visent à contrôler la qualité des travaux de construction dans une perspective de sécurité publique. Les normes qui se rattachent à cette loi et à ce règlement peuvent être prises en considération lors de la délivrance des permis de construction par la Ville. Il s'agit ici de compétences partagées entre les municipalités et la Régie du bâtiment du Québec.
- La Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chap. R-20) encadre les métiers de la construction et permet, depuis l'adoption de la loi 181 (L.Q., 2001, chap. 79), l'exécution de travaux par des artistes et des restaurateurs professionnels reconnus.
- La Loi sur les inhumations et les exhumations (L.R.Q., chap. I-11) prévoit des procédures particulières ayant notamment une incidence sur le respect des sépultures anciennes et sur la pratique des recherches archéologiques.

- La Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1) oblige les municipalités à gérer leurs documents et à produire un calendrier de conservation indiquant les documents devant être conservés et ceux pouvant être éliminés.

En matière de patrimoine, la Ville de Gatineau puise ses principaux pouvoirs de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur le patrimoine culturel. Ces législations facilitent la reconnaissance et la protection des caractéristiques identitaires de Gatineau.

Canada

Certaines lois du gouvernement du Canada touchent dans leur application le patrimoine gatinois.

En voici les principales :

- La Loi sur les lieux et monuments historiques (L.R.C. 1985, ch. H-4) donne notamment au gouvernement canadien le pouvoir d'acquérir des lieux historiques, de créer des musées historiques et de commémorer des événements et des personnages.
- La Loi sur l'Agence Parcs Canada (L.C. 1998, ch. 31) permet au gouvernement canadien de désigner, protéger et mettre en valeur tout lieu historique et naturel d'importance nationale.
- La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales (L.R.C. 1985, ch. 52 (4^e suppl.)) empêche un propriétaire d'enlever, de démolir, de modifier ou d'aliéner une gare ainsi désignée sans autorisation préalable.
- La Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels (L.R.C. 1985, ch. C-51) encadre, entre autres, l'exportation des biens culturels dans le but de conserver au Canada le patrimoine national.
- La Loi sur la capitale nationale (L.R.C. 1985, ch. N-4) permet d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement pour la région de la capitale nationale dont fait partie Gatineau.

C'est le souffle et le vécu des enceintes de pierres et de bois.

C'est une galerie avant ancestrale avec un enfant assis sur les marches.

*C'est un bâtiment, une moulure, une fenêtre, une corniche artisanale
représentative du charme d'un quartier oublié. C'est un monument
d'intérêt issu d'une volonté collective.*



